



Recommandation 27 (1950)¹

La pêche en mer du Nord

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

considérant qu'il est nécessaire de prévenir une nouvelle réduction dans la Mer du Nord et les mers adjacentes, des réserves de poissons dont dépendent les pêcheries de nombreux pays, et qu'il est nécessaire de sauvegarder et d'améliorer l'approvisionnement alimentaire de l'Europe,

recommande aux gouvernements des pays qui ont signé, mais non ratifié la Convention établie par la Conférence Internationale pour la prévention des abus des campagnes de pêche, tenue à Londres en 1946, de prendre des mesures immédiates en vue de ratifier la Convention et de donner effet à ses dispositions.

1. Adoptée le 26 août 1950, en conclusion du débat sur le rapport de la Commission des Questions économiques. Voir doc. AS (2) 88 et séance du 26 août 1950.

